

COMMUNE DE VILLERS LA CHÈVRE

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, à 20 h, le conseil municipal de la Commune de Villers la Chèvre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DYE PELLISSON, Maire.

Présents : MM. Alain DYE-PELLISSON, Gilles KREMER, Jean-Marc CHARPENTIER, Fabrice TOLLE, Bernard GOFFARD, Sylvain TASSIN et Dominique THILL, et Mmes Aurélie BRAGEUL, Joëlle BINOT et Sylviane VUERICH.

Absents excusés : M. Daniel BALLIET, Bernard HAMIAUX, Jean HALSDORF, Claude FORTEMPS et Éric LAMBERT.

M. Daniel BALLIET a donné procuration à Mme Sylviane VUERICH.

M Claude FORTEMPS a donné procuration à M Bernard GOFFARD.

Un scrutin a eu lieu, M. Bernard GOFFARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Convention fourrière ;
2. Lotissement La Chaviotte : attribution du marché ;

DÉLIBÉRATION 2024-23 : Convention de concession relative à l'enlèvement, au transport, au gardiennage et la destruction des véhicules tampons.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un nombre important de véhicules en stationnant abusif a été constaté dans la commune.

Il convient de réaliser une concession de service public simplifiée confiant la gestion de la fourrière automobile à une entreprise titulaire.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de concession relative à l'enlèvement, au transport, au gardiennage, à l'aliénation et à la destruction des véhicules en infraction aux articles R 417-1 et suivants du code de la route avec la société SARL GARAGE SAINT CHRISTOPHE, sise 1 rue Gambetta 54190 à VILLERUPT

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2024-24 : Réalisation d'un lotissement d'habitat : attribution du marché

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé afin de réaliser un lotissement d'habitat à Villers la Chèvre.

Cet appel d'offres, divisé en deux lots, couvre l'ensemble du chantier. Le Maire présente les offres reçues.

Lot 1 : Aménagement des réseaux humides

Après délibération, le conseil municipal :

- décide de retenir la société SAVIA SARL, zone de la haie 54750 TRIEUX, pour un montant de 556 736,50 € H.T. (cinq cent cinquante-six mille sept cent trente-six euros et cinquante centimes hors taxes) ;
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

Lot 2 : Aménagement des réseaux secs

- déclaré sans suite pour cause d'infructuosité.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Adoptée à l'unanimité